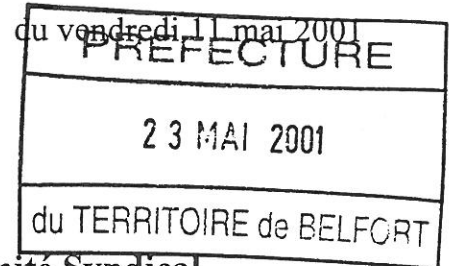


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

1.01 - b



Accueil des Délégués – Installation du Comité Syndical

Monsieur Albert MANZONI, en tant que Doyen d'Age du Comité procède à l'Appel Nominal des Délégués et à l'installation du nouveau Comité Syndical.

L'arrêté préfectoral N° 688 du 16 mai 2000 stipule dans son article 8 que le Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. est composé des délégués élus par et parmi les délégués des entités membres comme suit :

- C.A.B. : 8 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- S.I.C.T.O.M. : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,
- S.I.V.O.M. : 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Les assemblées délibérantes des entités membres ont désignés leurs délégués ainsi qu'il suit :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine – Délibération du 20 avril 2001 :

<u>Délégués titulaires :</u>	Mme	Marie-Laure BESANCON
	MM.	Jackie DROUET
		Daniel FEURTEY
		Emile GEHANT
		Jean LIBORIO
		Pascal MARTIN
		Jean MONNIER
		Maurice SCHWARTZ

Délégués suppléants : Mme Lucie IENCO
 MM. Daniel BERTRAND
 André KAUFMANN
 Daniel PASTORI
 Pierre SANTOSILLO

S.I.C.T.O.M. de la zone Sous-Vosgienne – Délibération du 13 avril 2001

Délégués titulaires : MM. Serge BOHLINGER
 Hubert GUERRIN
 Gérard GUYON
 Claude JACQUES
 Gilles ROY

Délégués suppléants : MM. Raymond GOGNIAT
 Jean-Luc REITZER
 Roger TOUPENCE

S.I.V.O.M. du Sud Territoire de BELFORT – Délibération du 19 avril 2001

Délégués titulaires : MM. Claude BRUCKERT
 Gabriel COURTET
 Charles RIDACKER

Délégués suppléants : MM. Jean-Claude GODOT
 Albert MANZONI

Les entités membres du S.E.R.T.R.I.D. sont ainsi représentées au sein du Comité Syndical qui comprend 16 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la composition du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D.,
- **CONSIDERE** que le Comité Syndical est installé et qu'il peut délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de sa séance.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 11 mai 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 mai 2001, conformément au C.G.C.T.

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

